

Conditions générales de vente

ARTICLE 1 – Champ d'application des Conditions générales de Vente

Les présentes conditions de vente s'appliquent, sans restriction, ni réserve, à l'ensemble des services et/ou produits proposés à la vente par la société Oxeron Internet Services SARL.

Oxeron est une SARL, représentée par Mr PIERRE Olivier, domiciliée au 14, route de l'Europe à Remich Luxembourg.

Le fait pour une personne physique ou morale, de commander un service ou produit de la société Oxeron induit acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente. Elles sont accessibles à tout moment en ligne, sur le site Internet www.oxeron.com et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version et sur les propres conditions d'achat ou autres du Client.

Oxeron offre des services de développement/promotion/hébergement/maintenance de sites web et projets

Internet et Téléphonie Mobile. Oxeron exploite et commercialise également ses propres projets Internet. Tous ces services sont décrits sur le site Internet : www.oxeron.com.

ARTICLE 2 – Preuve de la commande/transaction et exécution

Le Client est engagé dans sa commande dès qu'il signe un bon de commande. L'exécution de la commande a lieu à réception de l'acompte (cf. article 4), et sera considérée comme entièrement exécutée à réception de la totalité de la somme due (sauf mise en place de suivi, du type maintenance ou autre).

ARTICLE 3 – Prix

Les tarifs en vigueur sont exprimés toutes taxes comprises pour le Luxembourg et la Communauté Européenne, les taxes afférentes sont celles en vigueur au niveau légal le jour de la commande. Tous les prix indiqués sont en Euros. Aucun autre droit de douane, ni de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) supplémentaire ne sera à régler pour une livraison effectuée à l'intérieur de l'Union européenne hors du Luxembourg.

ARTICLE 4 – Mode de règlement

Le règlement des services et/ou produits se fait en Euros, soit par chèque libellé à l'ordre de « OXERON Internet Services », soit par virement.

4.1 Paiement par chèque

Le paiement par chèque se fait à l'ordre de « OXERON Internet Services » et en Euros, le Client peut directement l'envoyer à cette adresse : 14, route de l'Europe, L-5531 Remich LUXEMBOURG. Afin d'accélérer la mise en place de son service ou la livraison de son produit, le Client peut remettre son chèque en main propre.

4.2 Paiement par virement

Les paiements par virement doivent se faire sur le compte suivant BCEELULL IBAN LU60 0019 1955 9416 1000

Les frais induits par le virement sont à la charge du client.

ARTICLE 5 – Acompte

Pour toute commande passée, le Client doit fournir un acompte égal à 30 % du total TTC de sa commande.

ARTICLE 6 – Délai et conditions de paiement

L'acompte doit être réglé dans la semaine suivant la signature du bon de commande. Le montant total restant de la commande doit être réglé dans les 7 jours suivant la date d'envoi de la facture, sauf accord préalable écrit de la société Oxeron. Tout incident et/ou retard de paiement à l'échéance entraînera de plein droit l'application d'une pénalité de retard égale à 2% par mois des sommes dues, ainsi que la facturation de l'ensemble des frais financiers et frais de recouvrement correspondants, sans préjudice de la suspension et/ou de la résiliation du présent contrat. Si le Client ne règle pas entièrement sa facture, Oxeron se réserve le droit d'arrêter les services vendus dès qu'une durée égale à un mois est passée, à partir du premier rappel effectué sous forme écrite (mail ou lettre). Les conditions de paiement sont définies dans l'article 4 de ces mêmes conditions générales de vente.

ARTICLE 7 – Livraison

La livraison des services et des produits est fonction de ce qui est convenu avec le Client, le délai commence dès réception de l'acompte et de toutes les pièces nécessaires à la mise en place de la commande (textes, codes ftp, photos, documents électroniques ...). Ces délais sont donnés à titre indicatif, aucune indemnité ne pourra être accordée au Client en cas de non respect de ces délais, et aucune commande ne pourra être annulée sans accord exprès de la société Oxeron. La remise des sources du site ou de modules prévus dans le devis n'est envisageable qu'après le règlement total de toute facturation due par le Client à la société Oxeron, ainsi que de tous frais de recouvrement éventuels.

ARTICLE 8 – Garanties

Le Client certifie que le « matériel » utilisé ou fourni à la société Oxeron pour utilisation n'est pas illégal et ne viole en aucune façon les droits de tierce partie. Le Client indemnifiera la société Oxeron en cas de réclamation de tierce partie concernant l'utilisation qu'il a faite des services créés par la société Oxeron. Oxeron ne sera pas tenu responsable des dégâts encourus par un utilisateur à la suite d'une modification du site apportée par le Client ou un utilisateur en dehors du personnel de la société Oxeron.

ARTICLE 9 – Assistance

Pour toute information, ou assistance, concernant la modification ou le fonctionnement de son site Internet, Oxeron propose des formations d'une durée maximale de 4 heures dans ses locaux et/ou à domicile du Client. Oxeron ne sera pas responsable des modifications apportées par les Clients sur leur site Internet après son intervention (mise en place de service). Un niveau de compétence élevé est nécessaire à toute modification, et si modification il y a, le Client se déclare alors, tacitement, apte et avoir les connaissances nécessaires et donc il ne peut en aucun cas rendre Oxeron responsable du mauvais fonctionnement de son site.

ARTICLE 10 – Obligation de Oxeron

Oxeron s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Il ne répond que d'une obligation de moyens. Oxeron s'engage à :

10.1. Assurer l'accès au serveur 24 h/24 tous les jours de l'année. En cas d'absolue nécessité, Oxeron se réserve la possibilité d'interrompre le serveur pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer son fonctionnement ou pour toute opération de maintenance. Oxeron informera alors auparavant, dans la mesure du possible, le Client dans un délai raisonnable en l'informant de la nature et de la durée de l'intervention, afin que le Client prenne ses dispositions.

10.2. Intervenir rapidement en cas d'incident.

10.3. Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils.

10.4. Mettre à disposition du Client la possibilité de restreindre l'accès à son site (ou à une partie) par le biais de fichiers ".htaccess" ou autres méthodes en fonction du service souscrit.

ARTICLE 11 - Responsabilité de Oxeron

En aucun cas, la responsabilité de Oxeron ne pourra être recherchée en cas de :

- faute, négligence, omission ou défaillance du Client, non-respect des conseils donnés
- faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel Oxeron n'a aucun pouvoir de contrôle de surveillance
- force majeure, événement ou incident indépendant de la volonté de Oxeron
- arrêt de l'hébergement
- divulgation ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au Client.

Oxeron est responsable des services fournis au Client. Oxeron s'engage à mettre tous ses moyens en oeuvre pour assurer dans des conditions optimales les services au Client, sauf dans l'hypothèse où une interruption du service est expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente. Le vendeur décline toute responsabilité quant à l'utilisation détournée ou la mauvaise utilisation des services ou produits, et des éventuels dommages immatériels, matériels ou corporels que cela pourrait entraîner.

ARTICLE 12 – Obligations du Client – Droit incorporels

La vente de services (modules, intranet, système d'administration, ...) et autres produits, n'entraîne en aucun cas, cessation des droits de reproduction, représentation, exploitation et tous droits incorporels reconnus ou à reconnaître à ceux qui ont participé à la réalisation des services, logiciels et autres produits et à leurs ayants droit. En conséquence, le Client s'interdit de diffuser ou de permettre la diffusion, de tout ou partie des services, logiciels et autres produits vendus, par quelque système que ce soit. Il s'interdit également d'en assurer ou de faire assurer des représentations publiques à des fins commerciales (Cf. Article 15). De même, le Client s'interdit de reproduire, faire reproduire ou permettre la reproduction, même partielle de ces services, logiciels ou autres produits quelles que soient les modalités. La violation de ces dispositions pourra entraîner l'annulation de toute commande, ce nonobstant l'engagement de poursuites. Oxeron se réserve le droit, pour la vente de certains produits impliquant un traitement fiscal dérogatoire, d'exiger la production de toutes pièces de nature à justifier une telle dérogation. Le Client sera seul responsable de la validité et de l'authenticité des pièces communiquées. Le Client accepte, sauf mention contraire de sa part, de laisser la présence du copyright pour les services vendus, sous forme de lien écrit et iconographique. De plus, il concède le droit d'utiliser son nom de société comme référence Client pour la société Oxeron.

Oxeron donne, par contre, l'autorisation au Client, lors d'une création, modification ou amélioration d'un site Internet ou Intranet de modifier ou améliorer le code source existant, à la condition de ne pas revendre les sources (sauf en cas de cessation d'activité, et de revente de la société Cliente), ni de les dupliquer.

Le Client est donc entièrement indépendant de Oxeron et peut changer s'il le souhaite de prestataire, à la condition que le prestataire n'utilise pas les sources pour une utilisation autre que l'amélioration ou la modification du site Internet ou Intranet. Dans ce cas le Client est le seul responsable des modifications ou améliorations et donc ne pourra pas engager la responsabilité de Oxeron si des problèmes de dysfonctionnement apparaissent suite à ces modifications, ou améliorations.

ARTICLE 13 – Litiges et réclamations

Toute contestation au niveau de la facturation doit être adressée par lettre recommandée dans les dix jours de la dite facture, à défaut de quoi Oxeron n'acceptera plus aucun grief.

ARTICLE 14 – Rétractation

Si le Client se rétracte et ne veut pas continuer sa commande, alors que celle-ci est en cours (Cf. article 2), un minimum de facturation sera appliqué en fonction du travail de recherche et d'élaboration effectué par la société Oxeron, l'acompte perçu après la signature du bon de commande, sera déduit du montant total à régler. Il ne sera en aucun cas remboursé, même si les frais de recherche et d'élaboration sont inférieurs à son total.

ARTICLE 15 – Droit de propriété intellectuelle

Tout élément fourni par le Client est protégé par les droits d'auteur et les droits voisins et reste sa seule propriété. En aucun cas le présent contrat n'opère un transfert de droits intellectuels, moraux ou patrimoniaux, de quelque nature que se soit du Client vers Oxeron. Oxeron s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle du Client, conformément au Code la propriété intellectuelle et ceux qui pourraient être reconnus postérieurement au présent contrat. Les créations graphiques, textuelles, et de développements deviennent la propriété du Client. Cependant Oxeron se réserve le droit de revendre ou d'utiliser tout ou partie de ses créations. Tout élément modifié par Oxeron et fourni par le Client est la propriété du Client en ce qui concerne l'élément de départ et en ce qui concerne les modifications.

Tout le contenu du site Oxeron est son entière propriété, et est protégé par la législation en vigueur sur le droit d'auteur et sur la propriété intellectuelle. Sans accord préalable de la part de Oxeron, il est interdit d'utiliser, même partiellement le contenu du site.

ARTICLE 16 – Cas de force majeure

La société Oxeron n'encourt aucune responsabilité en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de l'une de ses obligations si celle-ci résulte d'un fait indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle. Est considéré comme tel, tout événement extérieur, imprévisible ou irrésistible.

ARTICLE 17 – Compétence juridique

Tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat est soumis au droit luxembourgeois. A défaut d'accord amiable, la seule juridiction reconnue et acceptée par les parties est le tribunal de Luxembourg.

ARTICLE 18 – Conditions de vente spécifiques

Les présentes conditions générales de vente doivent être complétées par les conditions de vente spécifiques en fonction du service que le Client a acquit, ces conditions de vente spécifiques sont disponibles sur le site Internet de la société Oxeron.

ARTICLE 19 – Réactualisation des conditions générale de vente

Les conditions générales de vente sont actualisées dès que l'évolution jurisprudentielle et/ou technique l'incite. Oxeron préviendra, dans la mesure du possible, ses Clients de toute modification de ses conditions générales de vente, soit sur la page d'accueil du site Internet, soit par email. L'actualisation ne touche en aucun cas les contrats déjà exécutés, sauf en ce qui concerne l'hébergement et la maintenance et tous services qui seraient réalisés sur une durée en cours au moment de l'actualisation. Dans ce cas le Client aura la possibilité de résilier son contrat dans un délai d'un mois selon les conditions de l'article 14 de ces mêmes conditions de vente. Pour les contrats en cours d'exécution, les dernières conditions de vente seront mises en application par accord tacite entre les parties. Si le Client n'est pas d'accord, il aura un mois pour dénoncer cet accord et il pourra se rétracter selon les conditions de l'article 14.